

Numéro 01
Février - Mars 2024

Le **M**oulin aux nouvelles
Le magazine
de la commune **Mardié**



Une charbonnière dans la nature mardésienne



Retour sur...

Les Vœux du Maire

le 26 janvier 2024



La salle du P'tit théâtre était bondée pour la traditionnelle cérémonie des vœux, présentée par Madame le Maire (voir page ci-contre), accompagnée du Conseil municipal et de quelques représentants du CMJ. De nombreux Mardiéens étaient présents, ainsi que des élus des villes voisines, représentants des associations et de nombreux partenaires de la commune.

Les décors et le buffet, très appréciés, avaient été préparés par l'équipe du restaurant scolaire. Des bouquets en légume ont fait forte impression et bien des convives regrettaient de ne plus avoir l'âge de manger à la cantine de Mardié !



GYM TENDANCE MARDIÉ

Les adhérents de l'association GYM TENDANCE MARDIE ont partagé à la fin de leur séance un moment de convivialité avant les fêtes. Nous nous sommes tous retrouvés dès janvier pour commencer l'année avec plein de bonnes résolutions sportives !

Ce dimanche, la salle France Routy a fait le plein de sportifs ! Ouvert à tous, 4 activités ont rythmé cette animation Fitday organisée par l'association GYM TENDANCE MARDIE. Au programme, du renfort musculaire, de la danse, du pilates et pour clôturer ces 3 heures sportives une découverte de notre nouvelle activité, le BungyPump (bâtons à ressorts) encadrée par Mélanie un samedi matin par mois. L'occasion de partager une matinée sportive dans la bonne humeur !



Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard
45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

Facebook : mardievillage

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

Mardi

14 h 00 - 18 h 00

Jeudi

Fermeture hebdomadaire

Vendredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

Samedi

(1^{er} et 3^{ème} du mois)

9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2024 - n°01 (février/mars 2024)

Dépôt légal : Février 2024

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Sylvain MERIE

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Dans son discours, Madame Clémentine Cailleteau-Crucy a voulu, notamment, rendre hommage et **remercier tous les agents** qui sont au service quotidien des Mardésiennes et des Mardésiens, qui mettent en œuvre les décisions politiques de la municipalité. Nous en publions ci-dessous de larges extraits. Vous pouvez en découvrir l'intégralité sur notre site ville-mardie.fr



« Après presque 4 ans de mandat je me présente devant vous pour la seconde fois dans le but de vous souhaiter une excellente année. [...] Je ne me contenterai pas de faire état des projets, des investissements en cours et des réflexions des commissions communales, je voudrais aussi **présenter mes vœux aux agents de la collectivité** car il me semble primordial que l'ensemble de notre communauté puisse rencontrer, applaudir et féliciter ces femmes et ces hommes qui font fonctionner les services publics...

« En 2022 nous pensions en avoir terminé avec la pandémie qui a rendu notre quotidien chaotique et incertain mais, surtout, qui a affecté tant de vies. C'est alors qu'un tyran inhumain a décidé de conquérir un territoire. La Russie a attaqué l'Ukraine et l'Europe est entrée en guerre. En 2023 ce conflit ne s'est pas apaisé et un autre est venu ajouter de l'horreur à l'horreur, après l'attaque terroriste du Hamas, la bande de Gaza est à feu et à sang. Nous ne prenons pas les armes à Mardié et j'espère que ce ne sera jamais nécessaire mais, comme ailleurs, nous ne pouvons qu'être affectés par tant de drames humains, par tant de souffrances contre lesquelles nous nous sentons impuissants. Par ailleurs, nous subissons les crises économiques et énergétiques provoquées ou aggravées par ces conflits, nous vivons, ici aussi, avec la crainte d'un embrasement ou d'une attaque comme celle qui a coûté la vie à un professeur à l'automne dernier.

« Nous avons des objectifs louables et des principes inviolables mais, au quotidien, ce qui compte pour chacun d'entre nous c'est **l'efficacité, l'acceptation des compromis et la justification des moyens**, tout cela dans un respect mutuel car faire communauté, faire ensemble en alliant liberté et solidarité n'est pas une mince affaire.

« Par exemple nous avons vécu le **déménagement de nos médecins** depuis leur ancien cabinet vers le bâtiment acheté par la commune. Les principes et les compétences qui nous sont dévolues auraient dû nous dicter que cela n'entraîne pas dans notre champ d'action, certains auraient pu nous dire « vous ne pouvez rien faire » ; d'autres ont même insinué que nous étions responsables, en partie, du désert médical, [...]. Et bien nous avons mobilisé des moyens, fait des compromis, cherché des solutions efficaces et le cabinet a commencé à fonctionner il y a un an. Nous souhaitons toujours l'arrivée d'un quatrième professionnel mais ce souhait aurait été vain si le cabinet lui-même n'avait pas vu le jour...



« Agir pour la santé par la pérennisation des professionnels (médecins mais aussi paramédicaux) est une mesure qui impacte le confort de vie des Mardésiens mais c'est aussi et surtout une mesure solidaire.

« **Cette solidarité** est le socle de l'esprit de notre village. Je ne rappellerai pas les « preuves » de l'entraide et de la bienveillance qui ont été particulièrement importantes pendant les crises ; sachez que les moyens aujourd'hui mis en œuvre par la commune vont toujours dans le même sens. [...]

Après avoir passé en revue les services et les réalisations dans les domaines de la solidarité, de la communication, de l'urbanisme et des finances, Madame le Maire poursuit :

« **L'éducation** relève de la compétence de l'État, mais les investissements dans l'école (aussi bien les bâtiments que le matériel), les frais de fonctionnement comme le chauffage et les photocopies, la cantine en régie, ainsi que le périscolaire, sont bel et bien des compétences communales.

Les services enfance jeunesse représentent environ la moitié du budget général de la collectivité mais ils mobilisent aussi le plus grand nombre d'agents. [...]



Extension de l'école.

« Les journées des élèves de l'école primaire sont pensées dans leur ensemble, du matin au soir, de l'école à la cantine, [...] Nous travaillons en étroite collaboration avec l'équipe enseignante et nous nous considérons comme chanceux d'avoir une équipe éducative dynamique et ouverte qui offre **un enseignement de qualité à près de 330 élèves**. Je tiens à remercier toute l'équipe et spécialement, la directrice, Madame Kermanac'h pour son engagement quotidien pour nos enfants. [...]

Madame le Maire décrit alors l'ensemble des services qui œuvrent autour des enfants, du multi-accueil pour les tout petits aux animateurs du centre de loisirs en passant par les ATSEM, les équipes d'entretien et du restaurant scolaire.

« Avant de conclure, je souhaite rappeler que nous continuerons les investissements en nous adaptant à l'inflation. **Les bâtiments seront rénovés et réhabilités**, les services publics perdureront, tout en maintenant le même niveau d'exigence. Nous cherchons à éviter une augmentation des impôts locaux, le taux communal de fiscalité restera gelé cette année encore. [...]

« Tout cela est rendu possible grâce au travail des 40 agents, tous animés par un grand sens du service public, ainsi que par l'engagement des élus qui imaginent les solutions de demain au sein de chaque commission. [...]

« Enfin, je souhaite exprimer ma gratitude envers ceux qui se sont engagés au service de tous depuis plus de 3 ans. Merci à chaque élu qui contribue à ces réalisations, ainsi qu'à tous ceux qui travaillent quotidiennement au service des Mardésiennes et des Mardésiens. [...]

*À tous, je souhaite une excellente
année 2024 sur les plans personnel
et professionnel !
Que la santé et la joie de vivre vous
accompagnent au quotidien !*

Votre Maire,

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY



Fête de la Saint-Vincent



Belle affluence pour la fête de la Saint-Vincent les 20 et 21 janvier dernier dans les bois pour la coupe du sapin, le pique-nique, puis le défilé vers le bourg et l'érection du mât en l'honneur des rois et reines.

Cortège, cérémonie, danses sur la place de la mairie et vin chaud étaient à l'honneur durant ce week-end festif.

Fête de Noël du Centre de loisirs le 20 décembre 2023

Les plus jeunes et les moins jeunes se rencontrent autour du sapin, des jeux et des activités de Noël.



Retours sur...

Repas de Noël du restaurant scolaire

Un vrai repas « gastro » préparé par notre équipe du restaurant scolaire, une fête des saveurs pour nos jeunes !



Un Noël avec Mardié récré le 16 décembre 2023

À l'occasion de sa fête de Noël, Mardié Récré a remis un chèque de 3000 € à l'école, fruit de ses manifestations organisées tout au long de l'année. Cette somme servira au financement des sorties scolaires et autres activités.



La place de l'écluse à nouveau en travaux

La place de l'écluse va à nouveau être en travaux, après ceux liés à la rue de Genon et à la véloroute. On le sait, le canal a été acquis par le département. La place de l'écluse fait partie du domaine du canal et n'est donc pas un espace communal – même si un usage communal y est souvent toléré (food-trucks par exemple). Le département va entreprendre d'importants travaux sur l'écluse elle-même (pose d'un clapet) et va en profiter pour « requalifier » l'ensemble de la place. Les travaux devraient débuter au printemps (en principe en mai).



La fin du stationnement anarchique et un réaménagement s'imposent pour rendre la place plus attractive.

Le clapet

Un clapet est une sorte de super porte, posée en amont de l'écluse et « couchée » dans l'eau en temps normal. En cas de pré-alerte de crue, le clapet se relève de manière à faire baisser la pression sur les portes de l'écluse que l'on peut ainsi ouvrir simultanément (ce qui est impossible en temps normal). Une fois les portes ouvertes, le clapet redescend, l'eau peut s'écouler et le niveau baisser beaucoup plus rapidement. Sur le versant Loire, l'écluse de Vitry est déjà équipée de ce système, celle de Combleux le sera après celle de Pont-aux-Moines et les autres (Fay et Donnery) ensuite. Des travaux identiques sont entrepris sur le versant Seine (Pannes, Chalette-sur-Loing pour l'instant).

Le coût de ces investissements est considérable (environ 1 million € par écluse). Les travaux impliquent, bien sûr, une mise à sec provisoire de l'écluse et/ou du bief amont par un rideau de palplanches et durent 5 à 6 mois. Avec la remise en état du déversoir de la Fontaine Saint-Martin et le système d'alerte (voir ci-contre), la mise en sécurité du canal aura fait un très grand pas et cela devrait limiter fortement les dégâts en cas de crue type 2016.

L'aménagement de la place (rive nord)

En concertation avec la commune, le département va profiter des travaux du clapet pour requalifier et aménager la place de l'écluse. Les platanes ont fait l'objet d'un diagnostic approfondi : des tailles mal faites, le stationnement des véhicules surtout qui écrasent les racines, les ont rendus fragiles et des maladies s'y sont développées. L'un d'entre eux, très atteint (« nombreuses cavités ouvertes évolutives, dont une traversante »), devient dangereux et sera très prochainement abattu. Deux autres présentent des risques et sont sous surveillance étroite.

Le stationnement sous les platanes sera ainsi interdit (accès piéton maintenu, bien sûr) et des places seront clairement matérialisées sur la partie non plantée. Un espace sera délimité pour être accessible uniquement aux food-trucks et aux services techniques. Après les travaux, la place retrouvera ainsi un aspect plus agréable, sans stationnement anarchique, et avec une accessibilité améliorée pour les commerces ambulants et les promeneurs.



Des platanes bien malades.

Prévention des inondations : un dispositif rassurant



Capteur de niveau sur le Cens au Cœuvres-et-Walsbriennes.

Après les inondations de 2016, le département a mis en place un système de surveillance du Cens avec ses affluents et du canal. Des capteurs de niveaux ont été installés en différents points stratégiques (tous les promeneurs ont pu les observer). Derrière ces capteurs, il y a tout un dispositif de prévision et d'alerte qui permet, à partir des études approfondies effectuées après 2016, d'anticiper le niveau de risque en fonction du taux d'humidité des sols et des prévisions météorologiques. En cas de conditions inquiétantes, le risque est anticipé, les équipes de techniciens du canal sont mobilisées et les informations sont diffusées auprès d'un réseau de correspondants (élus et agents de sécurité) dans toutes les communes concernées.

Ces correspondants à Mardié (5 personnes) peuvent témoigner du sérieux et de l'efficacité du dispositif. Il y a déjà eu deux pré-alertes cet hiver, et ils ont été régulièrement informés des mesures prises, y compris pendant le week-end prolongé des 30 et 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier. Ces alertes ont finalement été levées, le niveau des précipitations ayant été inférieur aux annonces initiales. Mais tout était prêt pour faire face à une éventuelle montée des eaux, notamment une baisse préventive du niveau du canal. Bravo et merci aux équipes du département pour leur efficacité dans la prévention – heureusement elles n'ont pas eu à prouver leur efficacité face à une crise avérée, mais le système en place peut rassurer tous les riverains.

Les travaux routiers en cours...

Un trottoir a été créé rue de la Binette entre l'entrée des parkings des écoles et la Place Marcel Cochon. Celui-ci permet d'avoir un cheminement sécurisé pour les piétons et les enfants qui se rendent aux écoles. Petit rappel : **le stationnement ou l'arrêt est totalement interdit sur ce trottoir et passible d'amende.**

D'autres travaux sont prévus en ce début d'année : rue du Petit Bois réfection des bas-côtés, Avenue de Miromesnil création de places de stationnement, lotissement du Merisier poursuite de la réfection des trottoirs, Avenue de Pont aux Moines création d'un cheminement piétons entre la rue des Basroches et la rue de la Fosse Longue, route de Donnery...

Également plusieurs travaux de marquage afin d'améliorer la sécurité routière en particulier dans le centre bourg avec la création d'une zone de rencontre 20 Km/h rue de la Paix

La zone de rencontre assure la priorité aux piétons, cyclistes.



Rue de la Binette.

Un sentier dans le bois du Moutonnier



Un sentier tracé dans le bois du Moutonnier



Le bois du Moutonnier, d'une superficie de presque 4 ha, dont plus de la moitié est propriété communale, est situé en plein cœur de la zone urbanisée, entre la rue de la Durandière au sud, les lotissements Jacques Prévert et de la Gaillardière au nord. Notre service espace vert est en train d'intervenir dans la partie communale pour y **enlever (en partie) le bois mort ou des arbres menaçants pour la sécurité**, maîtriser les broussailles afin de limiter le risque incendie. Ils en ont profité pour y tracer un sentier, accessible depuis les deux extrémités de la rue Jacques Prévert. Une fois la verdure revenue, cela fera une agréable promenade sous la fraîcheur des différentes essences qui y prospèrent (robiniers, chênes, châtaigniers, etc.) et où vivent de nombreux oiseaux ou petits mammifères.

une nouvelle bibliothèque à Mardié : Des livres sur et pour la LOIRE

« Liger-club de l'Orléanais » Bibliothèque

LIRENLOIRE

Le **Liger club de l'Orléanais**, association culturelle créée en 2000 et qui a son siège à Mardié, a pour objectif la valorisation du patrimoine ligérien dans toutes ses expressions : art et culture, architecture, gastronomie. Il œuvre également pour la préservation du milieu ligérien et de ses traditions.

Le **Liger club** a constitué depuis 2018 une bibliothèque dédiée exclusivement à la Loire. Quelques 550 livres répertoriés par thématique (marine de Loire, Loire et terroirs, romans, documentaires, revues, bandes dessinées, etc.) vous attendent. Chacun trouvera matière à se distraire, s'émouvoir, voyager ou se cultiver.

La bibliothèque est ouverte un mercredi sur deux,

les semaines paires, de 15 h à 18 h,

et ce dès le 21 février 2024 (puis le 6 mars, le 20 mars, etc.)

salle du Pressoir maison d'Irène à Mardié (à côté de la bibliothèque municipale)

La bibliothèque « **lirenloire** » contient une grande variété d'ouvrages et, notamment, certains rares ou introuvables car plus édités.

Elle est **gratuite** pour tous les Mardiésiens.

Un blog est consultable pour faire vos choix :

<https://lirenloire.blog4ever.com>

la réservation en ligne est possible.

Contact : ligerclub.orleans@orange.fr ou par tél. : 06 86 94 72 89 & 06 23 90 01 02





Depuis la dernière parution du Moulin aux Nouvelles, le Conseil municipal s'est réuni deux fois. Deux séances assez courtes, **le 13 décembre 2023 et le 24 janvier 2024.**

En décembre, essentiellement des délibérations d'ordre administratif : **création d'un poste** d'animateur territorial (pour permettre l'évolution de carrière d'un de nos agents) ; **mise à jour du tableau des emplois** ; **convention des mise à disposition de 4 de nos agents des services techniques** à Orléans Métropole ; **autorisation de « désherbage »** de livres de la bibliothèque (cédés, pour l'essentiel, à des associations) pour le renouvellement des ouvrages ; « convention territoriale globale » entre les communes de Boigny/Bionne, Bou, Chanteau, Mardié, Semoy et la **CAF du Loiret** pour la mise en œuvre d'une politique sociale de proximité, notamment en matière de soutien à l'enfance et à la parentalité ; une **convention de partenariat** avec Bou pour le Relais petite Enfance (RPE) qui devient ainsi intercommunal...

Plus politique le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité une tarification de **pénalité pour absence non signalée** aux services péri et extra scolaires : l'objectif est, d'une part, d'éviter le gaspillage au restaurant scolaire, d'autre part de limiter les inscriptions « au cas où » non honorées et qui se

font au détriment de familles qui auraient eu besoin de la place ainsi bloquée.

Enfin, le Conseil a approuvé les tarifs **2024 des différents services communaux** (cimetière, droits de place, etc.) et locations des salles et matériels de réception. Ces tarifs sont accessibles sur le site ville-mardie.fr (les tarifs péri et extra scolaires sont fixés en juin et par année scolaire).



En janvier, le Conseil a d'abord pris acte de la démission de Madame Céline Maréchal du poste de 6^e adjointe (elle avait renoncé à ses délégations en novembre 2022 pour raisons professionnelles mais reste conseillère municipale). **Il a élu au poste de 6^e adjointe madame Isabelle Guilbert** – qui aura en charge la vie associative et l'événementiel.

Le Conseil a ensuite approuvé, comme chaque année, **l'adhésion de la commune de Mardié à plusieurs associations** : Topos (ex Agence d'urbanisme de l'agglomération d'Orléans, maintenant élargie aux communautés intercommunales voisines), Star 45 (pour la réouverture de la ligne Orléans-Chateaufort), l'Association des maires du Loiret, la Fondation du patrimoine. Le Conseil a également approuvé la signature d'une **convention avec les différents bailleurs sociaux**, qui permettra à la commune d'élargir ses compétences en matière d'attribution de logements sociaux.

LA PAROLE À L'OPPOSITION

Dans le M.A.N. des mois d'août et septembre derniers, nous vous avons fait part de notre indignation suite à la décision du conseil municipal d'adopter une délibération permettant d'attribuer une augmentation de prime de 256 % à un agent.

Suite à cette parution, Madame le Maire a décidé de ne plus nous adresser les projets de délibérations concernant les affaires générales de la commune afin que nous ne puissions plus les étudier en amont et ainsi faire des observations en séance de conseil municipal.

De ce fait, nous procédons désormais à un contrôle à posteriori des délibérations afin de vous faire part des irrégularités constatées.

Ainsi, après vérification de la délibération n° 2023-081 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs des agents communaux, nous avons constaté une nouvelle irrégularité. Un poste d'adjoint technique à temps complet apparaissait au tableau des effectifs sans qu'il ait été créé par l'assemblée délibérante au préalable ; ce qui est bien entendu illégal.

Nous avons donc pris le soin d'en informer Madame le Maire afin que cette irrégularité puisse être corrigée lors du conseil municipal du 24 janvier dernier. Nous nous satisfaisons qu'elle ait reconnu cette erreur et ainsi modifié le procès-verbal en conséquence.

Le groupe des élus d'opposition,

Jonathan Lefebvre, Valérie Bonnin, Pascal Leproust, Guilène Beauger





24 heures de la biodiversité

préparez-vous !



Les euphorbes : des plantes très communes,
une inflorescence peu commune



Taille et tonte limitées permettent
une belle accroche de la lumière

Partagez votre jardin !

Les 24 heures de la biodiversité sont une manifestation métropolitaine à laquelle Mardié s'est associée dès le début. Elles sont programmées, cette année, le vendredi 31 mai et le dimanche 2 juin pour notre commune. Elles sont concomitantes aux « Rendez-vous aux Jardins », manifestation d'ampleur nationale (31 mai, 1^{er} & 2 juin) et porteront sur le même thème : « les cinq sens ».

La municipalité souhaite associer au maximum les Mardésiens à cette manifestation. **Plusieurs animations sont prévues** : atelier de reconnaissance de chants d'oiseaux (tôt le matin !), bourse et marché aux plantes aromatiques et comestibles, concours de photos de fleurs (sections enfants et adultes), atelier du goût, etc.

Surtout, nous invitons dès maintenant tous les Mardésiens qui aiment leur jardin et qui en sont fiers à le faire découvrir à leurs compatriotes. Qu'ils soient potagers ou fleuris, « au cordeau » ou plus sauvages, tous les jardins méritent d'être partagés : c'est l'occasion d'échanger entre jardiniers amateurs ou chevronnés, de faire découvrir vos plantes préférées, rares ou communes, d'y exposer, pourquoi pas, des œuvres d'art, des objets insolites. Le thème « les cinq sens » permet toutes les fantaisies, incite à la découverte.



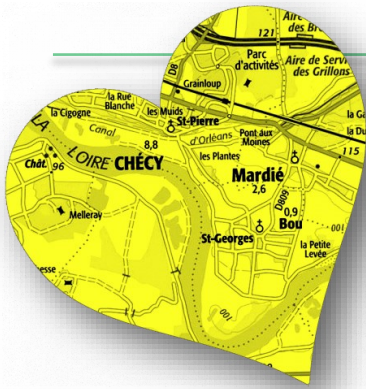
Effet de rosée sur un Cotinus



La pluie magnifie les acanthes

Inscrivez-vous !

Pour qu'un « circuit des jardins de Mardié » puisse être mis en place pour le 2 juin, **inscrivez-vous dès maintenant** en mairie en précisant votre adresse et, le cas échéant, des horaires de disponibilité, par téléphone (02 36 46 69 69) ou par mail : amelie.gudin@ville-mardie.fr



association Coup de Cœur

En 1985, la France subit une crise économique sérieuse et Coluche révolté crée les Restos du Cœur.

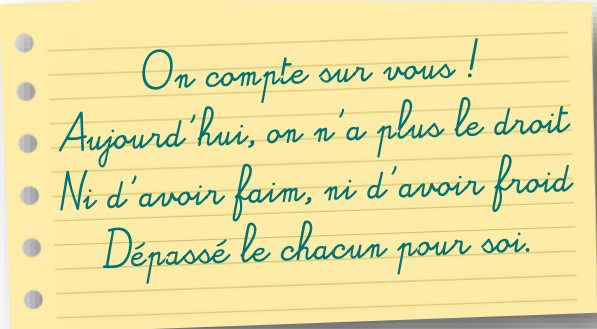
Telles sont les paroles de la chanson des enfoirés que Jean-Jacques Goldman a écrit à la demande de Coluche.

Le 15 décembre 1986, à Bou, des copains, de sensibilité différentes décident d'agir afin d'aider les Restos du Cœur, le Secours Catholique et le Secours populaire qui ont les mêmes objectifs : aider les plus démunis et créent l'association Coup de Cœur Bou, Mardié, Chécycy.

Et depuis l'aventure commencée en 1986 continue.

Les fondateurs pensaient que cela serait de courte durée mais 38 ans plus tard il y a toujours plus de démunis et coup de Cœur, toutes ces années, n'a jamais failli à son engagement auprès des 3 associations caritatives choisies.

Au fil du temps, des associations culturelles : la compagnie théâtrale la Lucarne de Mardié, la chorale Arc-en-Ciel de Chécycy, les harmonies de Bou, Mardié et de Chécycy, la chorale Chantemoy de Semoy, la compagnie de théâtre Art Scène de Donnery sont devenues partenaires de l'association. Elles offrent la recette d'un spectacle, d'un concert à Coup de Cœur.



Prochaine action coup de Cœur :

Rendez-vous **dimanche 24 mars 2024** à l'église de Bou

Concert chorale avec Chantemoy et l'école de musique de Saint-jean-de-Braye

Voyage surprise !

L'association des Donneurs de sang bénévoles de Chécycy - Bou - Mardié vous propose un voyage surprise **le 14 juin 2024.**

Départ à 7h15 pour 3 visites dans la journée pour un retour vers 20h00.

Il sera remis à chaque participant un carton pour trouver la destination.

La personne la plus proche se verra rembourser son voyage !

Tentez votre chance...

Les règlements peuvent être déposés dans le casier des Donneurs de sang en Mairie de Chécycy, 11 place du Cloître.

**DON
DU SANG**



du
09
au
16
juillet
2024



VACANCES

Séjour jeunes **Nature et Environnement** / Belle Île en Mer (56)



Séjour intercommunal de Boigny/Bionne, Semoy, Marigny les Usages et Mardié
Renseignements : 02.38.46.69.67

11 > 14 ans

le **09 mars**
dès 19h30

SOIRÉE Années 80 COMPLET

SOIRÉE DANSANTE
APÉRO + TARTIFLETTE + DESSERT
SALLE FRANCE ROUTY

Soirée et repas = 25€
20€ POUR LES ADHÉRENTS DU COMITÉ DES FÊTES
12€ POUR LES MOINS DE 14ANS

Renseignements et réservations au 06 21 32 23 67
ou par mail à cdf.mardie45@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES
MARDIÉ

Prochain séjour « Seniors en Vacances »
« Village Club Miléade »
Alleyras (Haute Loire)
Du 15 au 22 juin 2024

480€ par personne
280€ personnes non imposables

Ce tarif comprend la pension complète, les animations, les excursions, l'assurance et la taxe de séjour.
Transport aller-retour plus excursions en bus estimé à 120€ /personne selon effectif
Adhésion à l'AFL : 15€ par famille

Excursions :
Le Puy en Velay
Filature de Langogne
Musée de la bête du Gévaudan
Musée de la Résistance

Renseignements à la permanence de l'AFL
7 rue du Port à Chécy le jeudi de 15h à 17h
Tél : 09 52 95 95 85
Rendez-vous début mars au 06 27.14.06.58 pour pré-inscriptions à partir du 11 mars.
Possibilité de régler en 2 fois

Public concerné : + 60 ans ou 55 ans personne en situation de handicap

ancv


*Ils nous
ont quittés...*

Le carnet

- * Nicolas VANIER le 18/12/2023
- * Elisabeth MACHET DE LA MARTINIÈRE le 19/12/2023
- * Bernard ROUX le 21/12/2023
- * Alain COUTELLIER le 26/12/2023
- * Denise LEFEVRE le 17/01/2024

Repas des anciens de la St-Vincent

Changement de date du repas des anciens :
prévu le 28 avril, il est reporté au
dimanche 2 juin 2024 en salle France Routy.



Santé à Mardié : trois très bonnes nouvelles

Un nouveau dentiste !

Bienvenu au **docteur SOLANO-TORRES** sur notre commune où il exerce depuis le 5 février dernier dans l'ancien cabinet dentaire. Même si, pour l'instant, il ne prend en charge que la patientèle existante afin de rattraper des retards de soins dus au départ des anciens, son agenda s'ouvrira d'ici 3 mois aux habitants de Mardié, Donnery, Bou et Combleux.

Avec pour spécialité la chirurgie dentaire et l'orthodontie, le cabinet est ouvert : du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 puis de 14h00 à 18h00. Tél. **02.38.91.36.36**

Début mars

Dès le 1er mars, **monsieur Thomas VEDRINE, ostéopathe** s'installe à la maison paramédicale.

Bientôt un quatrième médecin à Mardié.

Les démarches sont entamées (auprès de l'ARS, etc.) : **un quatrième médecin va rejoindre notre cabinet médical dans les prochaines semaines.**

Toutes informations seront communiquées à la population de Mardié dès que cette installation sera effective.